



Bulletin Officiel

N°7362 Jeudi 15 mai 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »

2

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE**

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA

3

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT 50

4

FCP IRADETT CEA

5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

6

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II**INFORMATIONS POST AGO**

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE –UBCI-
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB-

ANNEXE III**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- FCP AFC AMANETT
- FCP IRADETT 50
- FCP IRADETT CEA
- FCP SALAMETT CAP

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Suite à la publication par la Société STA d'un communiqué de presse le 15 mai 2025, la cotation du titre «STA» reprendra le Vendredi 16 mai 2025.

2025 – AC - 021

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne d'Automobiles « STA »
Siège Social : ZI Borj Ghorbel Ben Arous**

La Société Tunisienne d'Automobiles -STA- porte à la connaissance de ses actionnaires et de tous les intervenants sur le marché, que faisant suite au communiqué de presse publié en date du 14 mai 2025 et portant sur la proposition de son Conseil d'Administration réuni le 10 mai 2025 de distribuer un dividende de 0,250 dinar par action au titre de l'exercice 2024, elle s'engage à convoquer un autre Conseil d'Administration en vue de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 29 mai 2025, la distribution d'un dividende représentant une part de 70 % du résultat et ce, conformément aux engagements pris dans le cadre du prospectus d'introduction en Bourse de la société au cours de l'année 2022.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2025 – AS – 0620

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT 50

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 18-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT 50 informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 14 mars 2025, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2024 à raison de **0,104 dinar** par part.

Ces dividendes sont payables à partir du **jeudi 22 mai 2025** auprès du siège social de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS sis au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT CEA informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 14 mars 2025, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2024 à raison de **0,999 dinar** par part.

Ces dividendes sont payables à partir du **jeudi 22 mai 2025** auprès du siège social de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS sis au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	126,631	126,650
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	177,217	177,241
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99		142,702	145,999	146,024
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	159,247	159,288
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	151,100	151,121
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	156,901	156,930
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	143,918	143,938
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	58,771	58,781
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	43,371	43,379
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	147,310	147,336
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	129,170	129,193
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	128,717	128,740
13	TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07		108,189	110,966	110,987
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	103,171	103,185
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	104,091	104,110
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		22,121	22,630	22,634
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	157,187	157,217
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	150,689	150,716
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,334	14,337
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	218,327	218,366
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	122,777	122,797
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	127,992	128,015
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	17,870	17,873
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	113,726	113,746
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	108,710	108,728
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,405	2,408
SICAV MIXTES							
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	79,289	79,313
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	165,938	166,040
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	125,599	125,576
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	134,633	134,643
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	179,932	180,032
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	662,811	663,014
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	147,749	147,818
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	211,308	211,787
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	125,599	125,418
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	171,937	171,982
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	200,997	201,729
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	183,669	184,267
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	32,318	32,382
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	111,377	111,468
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,280	1,278
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,356	1,355
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	100,759	100,774
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 815,155	2 825,614
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	291,913	292,858
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	3,862	3,865
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,360	3,363
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	52,575	52,045
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,538	1,540
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,432	1,433
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,498	1,497
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	19,509	19,585
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	15,296	15,319
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	20,220	20,303
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 150,378	6 153,187
SICAV ACTIONS							
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00		105,131	117,374	117,542
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,633	1,640

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,537	116,555
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	104,278	98,651
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,687	112,708
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,477	109,495
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,359	115,376
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	111,291	111,311
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	108,061	108,075
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,402	112,419
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,912	112,932
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,278	110,294
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,836	103,853
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	109,610	109,630
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,522	112,536
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,879	108,895
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,010	105,025
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,732	112,748
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	101,904	101,921
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	118,703	113,060
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,699	110,724
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,465	115,485
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,474	104,494
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 108,760	1 108,912
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 058,173	11 060,462
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	108,680	102,709
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	114,097	114,240
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,695	110,937
SICAV MIXTES								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	72,369	72,350
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	138,747	138,700
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,380	18,399
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	358,528	360,093
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 622,417	2 618,801
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	69,951	69,963
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,028	54,027
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,220	113,244
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
92	FCP IRADEIT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,315	11,316
93	FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,322	20,349
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	20,847	20,934
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,791	17,832
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	105,089	105,834
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,469	93,759
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,899	98,141
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,034	117,353
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	111,195	111,256
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,378	13,388
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,896	111,139
103	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	95,017	95,160
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	108,815	108,954
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	134,484	134,855
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	173,110	173,587
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	175,180	175,156
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	228,646	229,948
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	209,608	210,631
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	208,138	208,664
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	33,225	33,422
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 772,924	11 819,107
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	116,185	116,260
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	6 082,038	6 077,364
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,184	12,244
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	192,765	193,677
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 782,548	13 812,931
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	12 334,247	12 339,052	12 339,052
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 545,220	10 590,242
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 576,794	11 638,684
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 564,496	10 606,537
123	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,420	12,484
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	119,303	120,145
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	106,223	107,145
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	132,889	133,236
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 190,348	1 196,774

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Informations Post AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2025, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2024, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2024, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées et prend acte des opérations réalisées en 2024 dans le cadre des conventions antérieures approuvées par le Conseil d'administration .

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 54.092.760,651 Dinars comme suit :

Bénéfices 2024	54 092 760,651
(-) Réserves Pour Réinvestissement Exonérés	25 000 000,000
Premier Reliquat	29 092 760,651
(-) Dividendes à servir au titre de l'exercice 2024	25 001 911,250
Deuxième Reliquat	4 090 849,401
(-) Report à Nouveau	4 090 849,401

Soit un dividende brut de 1,250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du 07/05/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2024.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hassine DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Sonya BOURICHA est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer Mme Laureen KOUASSI OLSSEN en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

	<i>Note</i>	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	87 570	71 106
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	686 090	591 089
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	3 290 567	2 963 958
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	158 104	15 237
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	642 253	606 413
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	153 670	129 311
AC 7 - Autres actifs	5.7	157 645	175 403
TOTAL ACTIF		5 175 899	4 552 517
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	292 723	197 132
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	188 100	52 457
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 779 710	3393517
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	54 838	75 495
PA 5 - Autres passifs	5.12	337 099	339 578
TOTAL PASSIF		4 652 470	4 058 179
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		423 418	394 327
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	523 429	494 338
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 175 899	4 552 517

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431
Affectation résultat exercice 2024	-	-	-	25 000	4 091	-	-29 091	0
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	86 607	326 811	3	0	523 429

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

<i>Conseil d'administration UBCI</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Date 1ère nomination</i>	<i>Date du dernier renouvellement de mandat</i>	<i>Validité du mandat</i>	<i>Déclaration des fonctions de responsabilités dans d'autres sociétés</i>
Président	M. Hassine DOGHRI	27/04/2021	29/04/2025	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	<u>Président du Conseil</u> : CARTE IARD / CARTE VIE / Serenity Capital Finance Holding SA / Perenity Capital Holding SA / COTIF SICAR / CITE / CIIM/ UTIQUE GAZ / SIDHET/ LINDE GAZ <u>Administrateur</u> : ASKIA Assurances / COFITE SICAF / NOUVELAIR / CIMENT DE GABES / UTP SICAF/ CAP BANK
Administrateur	Meninx Holding (représenté e par Mme Mongia CHABLY)	10/05/2023	26/4/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	<u>DGA</u> : Meninx Holding <u>Gérante</u> : Meninx Conseil et Meninx finances et stratégie <u>Directrice générale</u> : Cosmitto <u>Administrateur</u> : Holged Tunisie / Tunisie call center / Raynal (compagnie d'assurance en Afrique) / OIS Motors
Administrateur	Serenity Capital Finance Holding (représenté e par Mr Mehdi BOUHAOU ALA)	27/04/2021	26/04/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2025	<u>Gérant</u> : INCOM SARL / MB Consulting SARL / ASSARA SARL <u>Administrateur</u> : NG Technologies
Administrateur	M. Hakim DOGHRI	27/04/2021	26/04/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2025	<u>Président Directeur Général</u> : COFITE SICAF <u>Directeur Général</u> : Serenity Capital Finance Holding SA /COTIF-SICAR / SIDHET <u>Administrateur</u> : CARTE VIE /ASKIA ASSURANCES/ UNION CAPITAL/ Perenity Capital Holding SA / Cap Bank / UTP SICAF/UCDS/ LINDE GAZ / UTIQUE GAZ
Administrateur	M. Radhi MEDDEB	27/04/2021	26/4/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	<u>Président Directeur Général</u> : COMETE Immobilière <u>Président du Conseil</u> : DAAM (ex_Centre_Financier aux Entrepreneurs) <u>Administrateur</u> : Assurances CARTE / Assurances Carte

					Vie / STEG ER / Fonds Tunisien pour l'Investissement <u>Gérant</u> : Anissa Aïda Studio
Administrateur	Mme Sonya BOURICHA	24/04/2019	29/04/2025	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	<u>Administrateur</u> : UTP Filiale UBCI , <u>Administrateur et membre du Comité d'Audit</u> : SAROST SA <u>Administrateur et membre du Comité d'Audit</u> : TOPIC SA <u>Gérant de société</u> : SYB REAL ESTATE SCES <u>Gérant de société</u> : SYB CONSULTANCY SCES
Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	M. Slim ZEGHAL	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025	<u>Président Directeur Général</u> : FZ Holding / Z Pack Holding / Altea Packaging Holding Tunisie <u>Directeur Général</u> : Cogitel <u>Président du Comité d'investissement</u> : Fonds Innovatech <u>Administrateur</u> : Altea Packaging / FZ Holding & Z Pack Holding / Segor (Services) Cogitel (Industrie) / Telnet (Technologie) / MedTech (Education supérieure) / IGPPP (Instance nationale) / IACE (Think Tank) / EFE (ONG œuvrant pour l'employabilité) / Sotipapier (Industrie)
Administrateur	Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	29/04/2025	29/04/2025	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	<u>Présidente Directrice Générale</u> : Birimian Holding Limited / Birimian Ventures <u>Administratrice Indépendante et Présidente du Comité des Risques</u> : Orange Abidjan Participations / Groupes BMCE-Bank of Africa <u>Administratrice Indépendante et Membre du comité de crédit</u> : Bridge Bank Group West Africa <u>Secrétaire Général Afrique du Groupe Duval</u>
Administrateur	STRAMICA (représenté e par M. Khaled SELLAMI)	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025	<u>Administrateur Directeur Général</u> : STRAMICA / CNT / Administrateur Directeur Général Adjoint : STIB <u>Administrateur</u> : STRAMIFLEX

					Gérant : L'Immobilière du Comptoir / C-BôMeubles
Administrateur indépendant	Mme Samia KAROUI ZOUAOUI	26/08/2020	26/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	Professeure des universités en administration des affaires à l'Université de Tunis el manar (UTM) <u>Présidente du Comité permanent d'audit interne et administratrice indépendante au conseil d'administration</u> du centre financier pour les entrepreneurs (CFE) <u>Directrice du laboratoire de recherche Innovation, Stratégie, Entrepreneuriat, Finance et Economie (ISEFE)</u> <u>Présidente du conseil du laboratoire ISEFE.</u>
Administrateur indépendant	Mme Faiza FEKI	26/04/2024		AGO qui statuera sur l'exercice 2026	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

-UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2025, l'Union Internationale de Banques « UIB » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration

I. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, au titre de l'exercice 2024, approuve lesdits rapports.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés y afférant, approuve lesdits états financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de reclasser les réserves pour réinvestissements exonérés d'un montant de 39 740 000, 000 TND - devenus disponibles - en réserves ordinaires, suite à la cession de titres et ce, conformément à l'article 39 du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2024, qui s'élève à 85 706 809,765 TND majoré du report à nouveau positif de 4 422 469,675 TND, soit un bénéfice distribuable de 90 129 279,440 TND et ce, comme suit :

Bénéfice distribuable	90 129 279,440	TND
- Réserves Ordinaires	55 000 000,000	TND
- Fonds social	1 000 000,000	TND
- Dividendes	29 376 000,000	TND
- Report à nouveau	4 753 279,440	TND

La date de mise en paiement des dividendes, soit 0,850 TND par action ou certificat d'investissement, est fixée le 02 juin 2025. Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Madame Asmae Hajjami de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la cooptation de Madame Anne Drebel en tant qu'administratrice et ce pour la durée restante du mandat de Madame Asmae Hajjami qui prendra fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme Anne Drebel en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Elle exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **350 000,000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2024. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer les modalités de distribution desdits jetons de présence. **Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

II. Le bilan après affectation du résultat :

Bilan après répartition des résultats
suite approbation de l'AGO du 30 Avril 2025
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	627 728	119 501
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	728 107	397 988
AC 3- Créances sur la clientèle	6 212 577	6 531 114
AC4-Portefeuille - titres commercial :	34 768	97 362
AC 5- Portefeuille d'investissement	497 059	392 155
AC 6- Valeurs immobilisées	79 584	71 055
AC 7- Autres actifs	55 697	71 736
TOTAL ACTIF	8 235 520	7 680 911
PASSIF		
PA 1- Banque Centrale et CCP	-	-
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 045	2 920
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	6 859 967	6 285 922
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	147 879	197 792
PA 5- Autres passifs	248 525	273 815
TOTAL PASSIF	7 258 416	6 760 449
CAPITAUX PROPRES		
CP 1- Capital	172 800	172 800
CP 2- Réserves	799 550	743 240
CP 5- Résultats reportés	4 754	4 422
CP 6- Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	977 104	920 462
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	8 235 520	7 680 911

III. L'état d'évolution des capitaux propres :

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 30 AVRIL 2025 DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	4 423	17 280	555 739	124 227	289	21 215	24 800	85 707	1 006 480
Affectation AGO du 30/04/2025		29 707		55 000			1 000		(85 707)	-
Reclassement réserve pour réinvestissement exonéré à réserves ordinaires				39 740	(39 740)					-
Distribution de dividendes conformément à l'AGO du 30/04/2025		(29 376)								(29 376)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	4 754	17 280	650 479	84 487	289	22 215	24 800	-	977 104

IV. Liste des membres du Conseil d'administration :

<i>Administrateurs</i>	<i>Qualité</i>	<i>Période de l'actuel mandat</i>	<i>Liste des autres Mandats en cours</i>	<i>Principale activité professionnelle</i>
<i>Kamel Néji</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>	<i>2024 - 2026</i>	-	<i>Président du Conseil d'Administration de l'UIB</i>
<i>La Société Générale</i>	<i>Administrateur représenté par François Bloch</i>	<i>2024 - 2026</i>	- SG Cameroun, Administrateur - SG Côte d'Ivoire, Administrateur - SG Afrique de l'Ouest, Président & Administrateur - SG Maroc, Membre du Conseil de surveillance	<i>Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer - Groupe SG</i>
<i>Philippe Amestoy</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2023-2025</i>	- SG Cameroun, Administrateur - Banque Française Commerciale Océan Indien, Président/Administrateur - SG Algérie, Administrateur - SG Madagascar, Administrateur	<i>Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France</i>
<i>Anne Drebel</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2025 - 2027</i>	- Société Générale Algérie : Membre du Conseil de Surveillance et Présidente du Comité des Risques - Société Générale Madagascar : Administratrice au Conseil et Présidente du Comité d'Audit et des Comptes	<i>Responsable développement activités financements et marchés Afrique - Groupe Société Générale</i>
<i>Catherine Zenoni-Himber</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2024 - 2026</i>	-	<i>Banquière Conseil – Banque de Grande clientèle - Groupe SG</i>
<i>Karim Idrissi</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2024 - 2026</i>	-	<i>Directeur Régional Ile de France - Groupe SG</i>
<i>Khaled Soudani</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2024 - 2026</i>	-	<i>Directeur des Technologies de l'Information (CTO) - Groupe SG</i>
<i>STI</i>	<i>Administrateur représenté par Firas Saied</i>	<i>2023-2025</i>	- Administrateur de la société TEXTILE RETAIL COMPANY. - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société TUNISIAN FOOD COMPANY - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AL HIDAYA AGRICOLE	<i>Directeur Général HBG Holding</i>

			- Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société GREEN SICAR - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société JAPANESE MOTORS COMPANY. - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AMI Assurances. - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la Société du Pôle de Compétitivité de Sousse. - Administrateur représentant permanent d'AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY dans la Société CITY CARS. - Administrateur de la société UIB	
Assurances Maghreb	Administrateur représenté par Habib Ben Hassine	2024 - 2026	- Assurances Maghreb Vie en tant que représentant des Assurances Maghreb - Codway en tant que représentant des Assurances Maghreb - Assurances Maghreb Immobilière en tant que représentant des Assurances Maghreb Vie - Maghreb Financière SICAR en tant que représentant des Assurances Maghreb Vie	Ex-Directeur Général Assurances Maghreb
Rachid Tmar	Administrateur indépendant	2024 - 2026	-	Commissaire aux Comptes
Monia Saadaoui	Administrateur indépendant	2024 - 2026	-	Ex - Représentant de la Tunisie au bureau de l'administrateur au conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI)
Tahar Ben Hatira	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024 - 2026	-	Retraité - Ex-Directeur Général de la SOTUGAR

FCP AFC AMANETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP AFC AMANETT** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	80 762 001 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	7 989 075 TND
Un résultat net bénéficiaire de	9 043 579 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP AFC AMANETT** » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de FCP AFC AMANETT, au 31 décembre 2024, nous a permis de constater que le ratio de titres à court terme, les disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme, est supérieur à 20% de l'actif, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002.

Les conventions pensions livrées de titres d'emprunts d'état dépassent 10%, contrairement aux dispositions de l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Fait à Tunis, le 14 mars 2025
Le Commissaire aux comptes :
Cabinet Zahaf & Associés
Mahmoud Zahaf

BILAN
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2024
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	40 663 808
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 037 083
b- Obligations et valeurs assimilées	36 626 726
AC2- Placements monétaires et disponibilités	40 100 299
a- Placements monétaires	27 094 347
b- Disponibilités	13 005 951
AC3- Créances d'exploitation	37 249
AC4- Autres actifs	0
TOTAL ACTIF	80 801 356
PASSIF	
PA1- Opérateurs créditeurs	16 683
PA2- Autres créditeurs divers	22 672
TOTAL PASSIF	39 355
<u>ACTIF NET</u>	
CP1- Capital	10 144 577
CP2- Sommes distribuables	
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	
b- Sommes distribuables de l'exercice	70 617 424
ACTIF NET	80 762 001
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	80 801 356

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 12/09/2023</u> <u>Au 31/12/2024</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	1 278 501
a- Dividendes	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 278 501
PR 2- Revenus des placements monétaires	7 872 836
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	9 151 336
CH 1- Charges de gestion des placements	1 045 119
REVENU NET DES PLACEMENTS	8 106 217
CH 2- Autres charges	117 143
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 989 075
Régularisations du résultat d'exploitation	62 628 349
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	70 617 424
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-62 628 349
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 694
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 017 704
_ Frais de négociation de titres	-894
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 043 579

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2024

	<u>Du 12/09/2023</u> <u>Au 31/12/2024</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	
a- Résultat d 'Exploitation	7 989 075
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 694
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 017 704
d- Frais de négociation de titres	-894
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	
a- Souscriptions	
_ Capital	39 466 649
_ Régularisation des sommes non distribuables	2 184 712
_ Régularisation des sommes distribuables	289 624 062
b- Rachats	
_ Capital	-30 362 191
_ Régularisation des sommes non distribuables	-2 299 097
_ Régularisation des sommes distribuables	-226 995 713
VARIATION DE L'ACTIF NET	80 662 001
AN 4- <u>ACTIF NET</u>	
a- en début d'exercice	100 000
b- en fin d'exercice	80 762 001
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>	
a- en début d'exercice	1 000
b- en fin d'exercice	728 818
VALEUR LIQUIDATIVE	110,812
AN6- TAUX DE RENDEMENT	10,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 décembre 2024

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP AFC AMANETT

Le « Fonds commun de placement AFC AMANETT » en abrégé « FCP AFC AMANETT » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°34-2023 en date du 18 Mai 2023.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Par exception, le premier exercice comptable concerne toutes les opérations effectuées depuis le 12 septembre 2023 jusqu'au 31 décembre de l'année 2024.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2024 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ce premier exercice du FCP AFC AMANETT s'étale sur période supérieure à 12 mois, allant de la création et le lancement du fonds jusqu'au 31 décembre 2024.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5 -Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>					
TNUR2EE3X1V2	FCP Salamett CAP	182 500	3 999 389	4 037 083	5,00%
Total			3 999 389	4 037 083	5,00%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2	25 000	2 000 000	2 027 529	2,51%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2	15 000	1 500 000	1 527 593	1,89%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 TF	5 000	500 000	509 198	0,63%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1 10.55% 5A	15 000	1 500 000	1 578 388	1,95%
TNHD4NKEWF69	BIAT Sub 2022-1	21 000	2 100 000	2 211 522	2,74%
TNYF68OX8F5	CIL 2023-1 10,55%	30 000	2 400 000	2 510 992	3,11%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	40 000	4 000 000	4 155 266	5,15%
TNL7VQZVHR54	HL2023-1 TF	15 000	1 200 000	1 279 167	1,58%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR2024-1 10.9%5A	10 000	1 000 000	1 018 873	1,26%
TNAX90TPIFM2	TAYSIR2024-1 11,1%7A	10 000	1 000 000	1 019 220	1,26%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10,55%	10 000	800 000	846 062	1,05%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.6% 5 A	20 000	2 000 000	2 106 407	2,61%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5% 5A	20 000	2 000 000	2 048 789	2,54%
Total			22 000 000	22 839 005	28,28%

b.2 Emprunts National

TNFC807A98F4	Emp Nat 2024-2 CC TF	35 000	3 500 000	3 676 319	4,55%
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024-4 TF B	30 000	3 000 000	3 016 754	3,74%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024-4 TF C	40 000	4 000 000	4 022 681	4,98%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT2024 T3 CC TF	30 000	3 000 000	3 071 967	3,80%
Total			13 500 000	13 787 721	17,07%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP AFC AMANETT :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP AFC AMANETT », se détaillent comme suit :

	Cout d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 12/09/2023	+/- Value réalisées
Solde au 12-09-2023	0	0	0	0	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	22 500 000			22 500 000	
Emprunt d'état	13 500 000			13 500 000	
TITRE OPCVM	176 516 401			176 516 401	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société					
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société	-500 000			-500 000	
Remboursement Emprunt d'état					
Cession Titres OPCVM	-172 517 012			-172 517 012	1 017 704
Décote /surcote Emprunt d'état					
Variation des intérêts courus		1 126 726		1 126 726	
Variation des +/- latentes			37 694	37 694	
Solde au 31-12-2024	39 499 389	1 126 726	37 694	40 663 808	1 017 704

AC2- les placements monétaires et disponibilités**a. Les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024, à **27 094 347** Dinars et représentant les placements monétaires et qui se détaillent comme suit :

a.1 Prise en pension livrée

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
Prise en pension livrée 111 j (1)	BTL	9,50%	06/01/2025	8 000 000	8 223 778	10,18%
TOTAL				8 000 000	8 223 778	10,18%

(1) Pension Livrée BTL 9.5% au 06/01/2025 pour 111 jours EMP NAT 2023 T3 CB TV.

a.2 Certificats de dépôts

Certificats de dépôts	Emetteur	Taux	Echéance	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
Certificat de dépôt 180j	BTL	10,34%	12/05/2025	3 842 693	3 885 515	4,81%
Certificat de dépôt 10j	ATB	8,99%	06/01/2025	7 984 058	7 992 029	9,90%
Certificat de dépôt 10j	BNA	8,99%	06/01/2025	6 986 050	6 993 025	8,66%
Total				18 812 801	18 870 569	23,37%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024, à **13 005 951** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créance d'exploitation

Désignation	31/12/2024
Retenue à la source achat Obligations	37 249
Total	37 249

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2024
Rémunération à payer au gestionnaire	16 683
Total	16 683

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2024
Redevances CMF	10 272
Retenues à la source	12 400
Total	22 672

CP1- Capital

	<u>31/12/2024</u>
<u>Capital début d'exercice</u>	
Montant	100 000
Nombre de parts	1 000
Nombre de porteurs de parts	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	39 466 649
Nombre de parts émis	3 131 926
Nombre d'actionnaires nouveaux	4
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	30 362 191
Nombre de parts rachetés	2 404 108
Nombre d'actionnaires sortants	0
<u>Autres effets s/capital</u>	
Régularisation des sommes non distribuables	-114 385
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 017 704
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	37 694
Frais de négociation de titres	-894
<u>Capital fin d'exercice</u>	
Montant	10 144 577
Nombre de parts	728 818
Nombre de porteurs de parts	5

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	7 989 075
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	62 628 349
SOMMES DISTRIBUABLES	70 617 424

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 12/09/2023 Au 31/12/2024
Revenus des obligations	1 278 501
TOTAL	1 278 501

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 12/09/2023 Au 31/12/2024
Revenus des Placements à terme	7 519 360
Intérêts des comptes de dépôt	80 806
Revenus des certificats de dépôt	272 670
TOTAL	7 872 836

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 12/09/2023 Au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	1 045 119
Total	1 045 119

CH2- Autres charges

Désignation	Du 12/09/2023 Au 31/12/2024
Redevance CMF	117 095
Charges Diverses	48
Total	117 143

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2024
· Revenus des placements	12,556
· Charges de gestion des placements	-1,434
Revenu net des placements	11,122
· Autres charges d'exploitation	-0,161
Résultat d'exploitation (1)	10,962
· Régularisation du résultat d'exploitation	85,931
Sommes distribuables de l'exercice	96,893
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-85,931
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,052
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	1,396
· Frais de négociation de titres	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,447
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	12,409
· Résultat non distribuable de l'exercice	1,447
· Régularisation du résultat non distribuable	-0,157
· Sommes non distribuables de l'exercice	1,290
Nombre de parts	728 818
Valeur liquidative	110,812

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2024
· Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,17%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,13%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	8,93%
Actif net moyen	89 508 508

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion couvre, notamment, les honoraires du commissaire aux comptes, la rémunération du dépositaire et l'intégralité des dépenses de promotion et de publicité sous toute forme que ce soit (y compris frais de publicité légale).

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 5 000 Dinars HT par an et un maximum de 20 000 Dinars HT par an. La rémunération du dépositaire est à la charge de l'AFC.

FCP IRADETT 50

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

I.- Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptable et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 106 558 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 992 Dinars, et un état de variation de l'actif net accusant une variation négative de 33 487 Dinars.

A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie,

nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. – Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2024 le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en obligations représente au bilan 96.05 % des actifs, contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 3.95% de l'actif de la société,

Cette proportion est au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2024	31/12/2023
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	102 353	70 652
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	95 821	45 873
b- Obligations et valeurs assimilées	6 532	24 779
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4 205	69 440
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	4 205	69 440
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	106 558	140 092
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	272	316
PA2- Autres créditeurs divers	24	25
TOTAL PASSIF	295	341
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	105 266	138 278
CP2- Sommes distribuables	997	1 472
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	10
b- Sommes distribuables de l'exercice	922	1 462
ACTIF NET	106 263	139 750
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	106 558	140 092

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>
PR1 Revenus de portefeuille-titres	1 756	2 151
a- Dividendes	1 090	527
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	666	1 624
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 466	1 630
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	3 221	3 781
CH 1- Charges de gestion des placements	1 898	2 250
REVENU NET DES PLACEMENTS	1 324	1 532
PR 3- Autres produits	-	-
CH 2- Autres charges	314	282
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 010	1 249
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	(18)	213
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	992	1 462
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	18	(213)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 082)	3 310
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(2 361)	(7 838)
Frais de négociation de titres	(186)	(146)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(2 620)	(3 425)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	1 010	1 249
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 082)	3 310
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 361)	(7 838)
d- Frais de négociation de titres	(186)	(146)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(1 462)	(3 765)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
— Capital	-	85 879
— Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	9 262
— Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	328
— Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
— Capital	(28 818)	(154 441)
— Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(564)	(9 498)
— Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(23)	(112)
— Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(33 487)	(75 772)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	139 750	215 523
b- en fin d'exercice	106 263	139 750
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	12 211	18 328
b- en fin d'exercice	9 549	12 211
VALEUR LIQUIDATIVE	11,128	11,445
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-1,72%	-0,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Décembre 2024

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2024 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2024, au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE l'ETAT DE RESULTAT**AC1- Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 102 353 DT contre 70 652 DT au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% ACTIF	% K émetteur
TN21K187JU11 TNOVYWALSB95	TITRES OPCVM		93 601	95 821	89,92%	
	FCP SALAMETT PLUS	520	6 862	7 188	6,75%	1,00%
	FCP AFC AMANETT	800	86 739	88 633	83,18%	
	Emprunt de Societe		6 250	6 532	6,13%	0,00%
TN0002601029	STB 2008/2	1 000	6 250	6 532	6,13%	0,00%
	TOTAL		99 851	102 353	96,05%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à 4 205 DT contre 69 440 DT au 31-12-2023, et se détaille ainsi :

			En % de l'actif	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	Au 31/12/2023
Compte de dépôts	4 205	69 440	3.95%	49,57%
TOTAL	4 205	69 440	3.95%	49,57%

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2024 contre un solde nul au 31-12-2023.

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération à payer au gestionnaire	146	167
Rémunération à payer au dépositaire	126	149
TOTAL	272	316

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 24 DT au 31-12-2024 contre 25 DT au 31-12-2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	9	10
Retenue à la source	15	15
TOTAL	24	25

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2023</u>	
Montant	138 278
Nombre de titres	12 211
Nombre de porteurs de parts (y compris clients AFC)	2

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux (y compris clients AFC)	-

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	28 818
Nombre de titres rachetés	2 662
Nombre de porteurs de parts sortants (y compris clients AFC)	-

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(2 361)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(1 082)
Régularisation des sommes non distribuables	(564)
Frais de négociation de titre	(186)

<u>Capital au 31/12/2024</u>	
Montant	105 266
Nombre de titres	9 549
Nombre de porteurs de parts (y compris clients AFC)	2

CP2-	Sommes distribuables
-------------	-----------------------------

	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Sommes distribuables de l'exercice	992	1 462
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	10
Sommes distribuables	997	1 472

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2024 au 31-12-2024, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 1 756 contre 2 151 DT du 01-01-2023 au 31-12-2023 ;

	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Revenus des Actions et valeurs assimilées	1 090	527
Revenus des obligations et valeurs assimilées	666	1 624
TOTAL	1 756	2 151

PR2-	Revenus des placements monétaires
-------------	--

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 466 DT du 01-01-2024 au 31-12-2024 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Revenus des comptes de dépôts	1 466	1 630
TOTAL	1 466	1 630

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire			
	La rémunération de l'AFC	1 771	2 100
Rémunération du dépositaire			
	La rémunération de l'ATB	127	150
	TOTAL	1 898	2 250
CH2-	AUTRES CHARGES		

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
Désignation	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Redevance CMF	106	126
Services bancaires	29	28
Timbre fiscal	12	13
Impôts taxes et versements assimilés	167	115
TOTAL	314	282

5- MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES

	Coût D'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins- value potentielle	Valeur au 31/12/2024	Plus ou moins- value réalisée
Solde au 31-12-2023	66 446	904	3 302	70 652	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	10 100			10 100	
Emprunts de sociétés	-			-	
Titres OPCVM	86 739			86 739	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	(45 809)			(45 809)	7 061
Cession Emprunt de société	-			-	
Remboursement Emprunt de société	(6 250)			(6 250)	1 125
Remboursement Emprunt National	(11 375)			(11 375)	
Cession Titres OPCVM	-			-	(10 547)
Variation des intérêts courus		(621)		(621)	
Variation des plus ou moins-values potentielles			(1 082)	(1 082)	
Solde au 31-12-2024	99 851	282	2 220	102 353	(2 361)

6-AUTRES INFORMATIONS	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
1- Données par Parts et ratios pertinents					
Revenus des placements	0,337	0,310	0,659	0,481	0,619
Charges de gestion des placements	0,198	0,184	0,317	0,210	0,263
Revenu net des placements	0,139	0,126	0,342	0,271	0,356
Autres charges	0,033	0,023	0,020	0,014	0,016
Résultat d'exploitation	0,106	0,102	0,322	0,257	0,340
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	0,017	(0,117)	0,001	(0,068)
Sommes distribuables de l'exercice	0,104	0,120	0,205	0,258	0,272
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,002	(0,017)	0,117	(0,001)	0,068
Frais de négociation de titres	(0,020)	(0,012)	(0,032)	(0,013)	(0,018)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(0,113)	0,271	(0,201)	0,207	0,268
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,247)	(0,642)	0,007	0,064	(0,163)
Plus ou moins-values sur titre et frais de négociation	(0,380)	(0,383)	(0,226)	0,258	0,088
Résultat net de l'exercice	(0,274)	(0,280)	0,097	0,515	0,429
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,380)	(0,383)	(0,226)	0,258	0,088
Régularisation du résultat non distribuable	(0,059)	0,154	0,146	(0,000)	0,077
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,439)	(0,229)	(0,08)	0,258	0,165
Distribution des dividendes	0,120	0,205	0,258	0,273	0,323
Nombre de parts	9 549	12 211	18 328	31 924	31 930
Valeur liquidative	11,128	11,445	11,759	11,892	11,648

Ratios de gestion des placements					
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,79%	1,78%	1,79%	1,79%	1,80%
Autres charges /Actif net moyen	0,30%	0,22%	0,11%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	0,95%	1,16%	1,82%	2,19%	2,33%
Actif net moyen	106 219,001	126 496,021	325 126,841	375 177,545	465 935,693

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fond est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fond. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1%HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.

FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 25 février 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un actif net de : 10 883 289, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 602 813, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation positive au courant de l'exercice 2024 de : 3 985 334 Dinars.

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve :

Les actifs nets du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » au 31 décembre 2024 accusent, comparativement, aux actifs nets arrêtés par votre dépositaire, un écart en plus de : 15 607 Dinars résultant de la non conversion des droits d'attribution BIAT en actions anciennes BIAT à fin 2024. Cette différence a eu pour impact la surévaluation de la valeur liquidative au 31 décembre 2024 de l'ordre de : 0.026 Dinars

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer que les états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » au 31 décembre 2024, découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont

établis selon des méthodes satisfaisants généralement à l'article 27 du code des OPC et aux PCGA et, particulièrement à la NCT N°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement et comptabilisées par la suite.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les

conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'anomalies importantes relatives au contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » avec la réglementation en vigueur.

3. Conformité aux règles prudentielles :

Par référence aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'examen de la composition de l'actif net de « **FCP IRADETT CEA** », pour l'exercice 2024, nous a permis de déceler qu'en l'absence de souscriptions en BTA le total des emplois du fonds au 31 décembre 2024 est constitué, d'actions de sociétés de la cote et de l'Emprunt National, qui représentent au bilan : 98,11% des actifs contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentant :1.84% des actifs nets au lieu de 2%.

Tunis, le 19 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	Notes	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	IV.1		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés		8 638 680	6 802 384
b- Obligations et valeurs assimilées		2 064 224	-
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités	IV.2		
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		200 574	173 482
AC3- Créances d'exploitation	IV.3	5 181	23 400
AC4- Autres actifs			
		-	-
TOTAL ACTIF		10 908 658	6 999 266
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	IV.4	23 213	12 702
PA2- Autres créditeurs divers	IV.5	2 156	88 609
TOTAL PASSIF		25 369	101 310
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	IV.6	10 280 090	6 389 444
CP2- Sommes distribuables	IV.7		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		387	298
b- Sommes distribuables de l'exercice		602 813	508 214
ACTIF NET		10 883 289	6 897 956
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 908 658	6 999 266

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	Notes	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	IV.8		
a- Dividendes		562 943	531 607
Revenus des obligations et valeurs			
b- assimilées		64 224	-
c- Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	IV.9	31 530	23 134
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		658 697	554 741
CH 1- Charges de gestion des placements	IV.10	111 943	64 864
REVENU NET DES PLACEMENTS		546 753	489 876
PR 3- Autres produits			
CH 2- Autres charges	IV.11	8 967	6 097
RESULTAT D'EXPLOITATION		537 787	483 779
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		65 026	24 434
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		602 813	508 214
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-65 026	-24 434
Variation des plus (ou moins) valeurs — potentielles sur titres		480 086	631 284
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur — cession des titres		345 452	-16 081
Frais de négociation de titres		-30 740	-22 337
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 332 585	1 076 645

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	537 787	483 779
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	480 086	631 284
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	345 452	-16 081
d- Frais de négociation de titres	-30 740	-22 337
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-508 214	-458 706
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	7 829 549	2 763 094
_ Régularisation des sommes non distribuables	318 659	305 873
_ Régularisation des sommes distribuables	230 286	57 118
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-4 771 282	-1 404 928
_ Régularisation des sommes non distribuables	-281 079	-258 719
_ Régularisation des sommes distribuables	-165 171	-32 491
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 985 334	2 047 885
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	6 897 956	4 850 071
b- en fin d'exercice	10 883 289	6 897 956
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	410 540	316 264
b- en fin d'exercice	603 486	410 540
VALEUR LIQUIDATIVE	18,034	16,802
AN6- TAUX DE RENDEMENT	14,70%	19,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2024

(Exprimées en dinars)

I-PRESENTATION DU FONDS

FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

II-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

III-PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons du Trésor Assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III-2- Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2024, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours

en bourse à la date du 31/12/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

III-3-EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

III-4-CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

IV.1- Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 10 702 904 dinars au 31 décembre 2024 contre 6 802 384 dinars au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% ACTIF	% K emetteur
	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés					
TN0007300015	ARTES	5 000	28 746	40 525	0,37%	0,01%
TN0007830011	ASS MAG	3 714	198 639	191 186	1,75%	0,08%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	22 283	314 810	423 488	3,88%	0,81%
TN0004700100	ATL	136 636	497 566	578 927	5,31%	0,42%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	4 183	213 013	215 027	1,97%	0,01%
TN0007580012	BEST LEASE	2 000	4 600	3 900	0,04%	0,01%
TN0001800457	BIAT	4 224	345 644	396 122	3,63%	0,01%
TNK63RI7BF70	BIAT DA 2024	4 725	55 236	78 908	0,72%	0,01%
TN0004200853	CIL	25 200	376 258	627 480	5,75%	0,36%
TN0007550015	CITY CARS	26 544	278 432	334 507	3,07%	0,15%
TN0007670011	Délice Holding	8 000	108 249	130 104	1,19%	0,01%
TN0007570013	EUROCYCL	13 000	177 835	152 919	1,40%	0,13%
TN0007510019	LANDOR	12 500	92 502	129 750	1,19%	0,09%
TN0007540016	NBL	99 101	510 410	490 154	4,49%	2,33%
TN0007530017	OTH	10 000	94 950	93 050	0,85%	0,01%
TN0005700018	PGH	18 424	167 629	157 765	1,45%	0,01%
TN0002500650	PLACEMENT DE TUNISIE	134	5 990	6 500	0,06%	0,01%
TN0007610017	SAH	47 828	439 360	483 876	4,44%	0,06%
TN0007740012	SAM	76 776	270 318	446 836	4,10%	1,38%
TN0001100254	SFBT	32 000	386 989	372 864	3,42%	0,01%
TNQPQXRODTH8	SMART	6 323	89 692	86 543	0,79%	0,06%
TN0006530018	SOTETEL	40 000	249 993	275 440	2,52%	0,86%
TN0006660013	SOTRAPIL	3 000	38 439	45 042	0,41%	0,07%
TN0006560015	SOTUVER	57 626	602 871	731 389	6,70%	0,15%
TN0001400704	SPDIT	7 674	66 733	91 597	0,84%	0,03%
TNNGTFLC2986	STA	1 437	29 610	30 178	0,28%	0,07%
TN0006060016	STAR	4 110	699 957	731 580	6,71%	0,18%
TN0007440019	TELNET	50 222	315 609	300 980	2,76%	0,41%
TN0004100202	TINVEST	9 038	111 005	83 602	0,77%	0,94%
TN0007270010	TPR	117 511	592 382	742 905	6,81%	0,24%
TN0007720014	UNIMED	23 467	167 706	165 536	1,52%	0,07%
	TOTAL		7 531 172	8 638 680	79,19%	
	Obligations et Valeurs assimilées					
TNX0K9990B08	Emp National 2024-2	10000	1 000 000	1 049 618	9,62%	0,014%
TNFC807A98F4	Emp National 2024-3 TF Cat B	5000	500 000	511 814	4,69%	0,007%
TN9092FJVKK8	Emp National 2024-4 TF Cat B	5000	500 000	502 792	4,61%	0,007%
	Total		2 000 000	2 064 224	18,92%	
	Total Général		9 531 172	10 702 904	98,11%	

IV.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 200 574 dinars au 31 décembre 2024 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 194 162 dinars et des intérêts courus sur placements monétaires d'un montant de 6 411 dinars.

IV.3-Créance d'exploitation

Le solde de ce poste représente des ventes d'actions d'un montant total de à 5 181 dinars au 31 décembre 2024.

IV.4- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2024, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 23 213 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération à payer au gestionnaire	12 590	5 495
Rémunération à payer au dépositaire	10 623	7 207
TOTAL	23 213	12 702

IV.5- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2024, les autres créditeurs divers s'élèvent à 2 156 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Redevances à payer au CMF	882	577
Retenue à la source	1274	518
Achat Actions		87 440
Frais de transactions		74
Total	2 156	88 609

IV.6- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2024

Montant	6 389 444
Nombre de titres	410 540
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	7 829 549
Nombre de titres émis	493 966
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	4 771 282
Nombre de titres rachetés	301 020
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	345 452
Régularisation des sommes non distribuables	37 580
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	480 086
Frais de négociation de titres	(30 740)

Capital au 31/12/2024

Montant	10 280 090
Nombre de titres	603 486
Nombre de porteurs de parts	1

IV-7- Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 603 200 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Sommes distribuables des exercices antérieurs	387	298
Sommes distribuables de l'exercice	602 816	508 214
TOTAL	603 200	508 512

IV.8- Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2024 les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 627 167 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des actions et valeurs assimilés	562 943	531 607
Revenus des obligations et valeurs assimilées	64 224	
TOTAL	627 167	531 607

IV.9- Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 31 530 dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts des comptes de dépôts	31 530	23 134
TOTAL	31 530	23 134

IV-10- Charges de gestion des placements

Au titre de l'exercice 2024, les charges de gestion des placements se sont élevées à 111 943 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	101 320	57 657
Rémunération du dépositaire	10 623	7 207
TOTAL	111 943	64 864

IV.11- Autres charges

Au titre de l'exercice 2024, les autres charges s'élèvent à 8 967 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	8 926	6 056
Services bancaires	29	28
Timbre fiscal	12	13
TOTAL	8 967	6 097

V-NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ au 31 décembre 2023	6 174 962	-	627 422	6 802 384	
Acquisitions de l'exercice					
- Actions	4 806 503			4 806 503	
- Emprunt d'Etat	2 000 000			2 000 000	
Cessions de l'exercice					
-Actions	(3 450 293)			(3 450 293)	345 452
Variation des plus ou moins-value latentes sur actions			480 086	480 086	
Variation des intérêts courus		64 224		64 224	
Soldes de clôture au 31 décembre 2024	9 531 172	64 224	1 107 508	10 702 904	345 452

VI-AUTRES INFORMATIONS

1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	1,091	1,351	1,490	1,076	0,807
Charges de gestion des placements	0,185	0,158	0,149	0,137	0,090
Revenu net des placements	0,906	1,193	1,341	0,939	0,717
Autres charges	0,015	0,015	0,014	0,013	0,009
Résultat d'exploitation	0,891	1,178	1,327	0,926	0,708
Régularisation du résultat d'exploitation	0,108	0,060	0,123	0,111	0,336
Sommes distribuables de l'exercice	0,999	1,238	1,450	1,037	1,045
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,108)	(0,060)	(0,123)	(0,111)	(0,336)
Frais de négociation de titres	(0,051)	(0,054)	(0,062)	(0,045)	(0,064)

Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,796	1,538	(0,877)	0,438	0,880
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,572	(0,039)	0,787	0,586	(0,716)

Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,317	1,444	(0,151)	0,979	0,099
Résultat net de l'exercice	2,208	2,623	1,176	1,906	(0,807)
Résultat non distribuable de l'exercice	1,317	1,444	(0,151)	0,979	(0,099)
Régularisation du résultat non distribuable	0,062	0,234	0 ,088	(0,001)	(0,820)

Sommes Non distribuables de l'exercice	1,379	1,678	(0,063)	0,978	(0,721)
---	--------------	--------------	----------------	--------------	----------------

Distribution de dividendes	1,238	1,450	1,037	1,045	0,289
Nombre de parts	603 486	410 540	316 264	251 353	183 996
Valeur Liquidative	18,034	16,802	15,336	14,986	13,793

Ratios de gestion des Placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,26%	1,07%	1,07%	1,07%	0,01%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,04%	8 ,00%	9,55%	7,26%	0,08%
Actif net moyen	8 899 647	6 047 261	4 394 035	3 205 122	1 544 830

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Cette rémunération a été révisée à la hausse pour passer de 0,8% HT à 1,2% HT de l'actif net par an (PV de conseil du gestionnaire AFC en date du 16 février 2024)

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	73 138 304 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	6 002 658 TND
Un résultat net bénéficiaire de	6 358 423 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de FCP SALAMETT CAP, au 31 décembre 2024, nous a permis de constater que le ratio de titres à court terme, les disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme, est supérieur à 20% de l'actif, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Fait à Tunis, le 14 mars 2025
Le Commissaire aux comptes :
Cabinet Zahaf & Associés
Mahmoud Zahaf

BILAN
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2024	31/12/2023
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	57 314 360	84 857 243
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 612 865	5 188 381
b- Obligations et valeurs assimilées	53 701 496	79 668 862
AC2- Placements monétaires et disponibilités	15 865 562	23 153 497
a- Placements monétaires	6 008 866	10 982 350
b- Disponibilités	9 856 696	12 171 147
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	73 179 923	108 010 740
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	27 262	44 850
PA2- Autres créditeurs divers	14 356	18 020
TOTAL PASSIF	41 619	62 870
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	68 947 791	101 458 468
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	4 190 513	6 489 402
ACTIF NET	73 138 304	107 947 870
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	73 179 923	108 010 740

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	5 569 803	6 094 213
a- Dividendes	427 867	234 029
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 141 936	5 860 184
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 508 879	2 743 006
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	7 078 682	8 837 219
CH 1- Charges de gestion des placements	974 839	1 169 046
REVENU NET DES PLACEMENTS	6 103 843	7 668 173
CH 2- Autres charges	101 185	121 583
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 002 658	7 546 590
Régularisations du résultat d'exploitation	-1 812 145	-1 057 187
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4 190 513	6 489 402
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Variation des plus (ou moins) values	1 812 145	1 057 187
– potentielles sur titres	44 599	79 553
Plus (ou moins) values réalisées sur cession	314 205	174 926
– des titres		
– Frais de négociation de titres	-3 039	-810
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 358 423	7 800 259

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2024

	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	6 002 658	7 546 590
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	44 599	79 553
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	314 205	174 926
d- Frais de négociation de titres	-3 039	-810
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	209 483 588	189 076 492
_ Régularisation des sommes non distribuables	2 214 593	1 728 051
_ Régularisation des sommes distribuables	6 208 104	6 268 297
b- Rachats		
_ Capital	-248 726 227	-200 435 038
_ Régularisation des sommes non distribuables	-2 327 800	-1 389 009
_ Régularisation des sommes distribuables	-8 020 249	-7 325 484
VARIATION DE L'ACTIF NET	-34 809 566	-4 276 432
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	107 947 870	112 224 303
b- en fin d'exercice	73 138 304	107 947 870
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	5 196 451	5 760 412
b- en fin d'exercice	3 305 758	5 196 451
VALEUR LIQUIDATIVE	22,125	20,773
AN6- TAUX DE RENDEMENT	6,51%	6,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 décembre 2024

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2024 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5 -Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>					
TN0003600418	Sanadett Sicav	31 623	3 540 743	3 612 865	4,94%
Total			3 540 743	3 612 865	4,94%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
TN0003400686	Amen Bank SUB 2021-1	10 000	800 000	846 063	1,16%
TNL8PGUB9C93	Amen Bank 2023-2	10 000	800 000	811 011	1,11%
TN0003600509	ATB 2007/ 1 CATEG D	40 000	1 280 000	1 341 871	1,83%
TN0003600640	ATB SUB 2017 Cat A	50 000	1 000 000	1 064 186	1,46%
TN0003600657	ATB SUB 2017 Cat B	8 400	336 000	357 674	0,49%
TN0004700811	ATL 2020-1	40 000	800 000	813 906	1,11%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1	18 800	1 128 000	1 146 790	1,57%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2	25 000	2 000 000	2 036 116	2,78%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020/1	15 000	300 000	302 352	0,41%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023/1	20 000	1 600 000	1 627 392	2,23%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	40 000	3 200 000	3 247 230	4,44%
TN0007310568	Hannibal Lease B 2020-3	20 000	800 000	860 877	1,18%
TN0007310543	Hannibal Lease 2020-2	40 000	800 000	809 107	1,11%
TN77U54Q5NV3	Hannibal Lease 2022-1	20 000	1 200 000	1 271 204	1,74%
TNAGSVAWF5T2	Hannibal Lease 2023-1 TV	5 000	400 000	425 969	0,58%
TN0002601011	STB 2008/1 CAT D	60 000	2 160 000	2 269 131	3,10%
TN0002102143	Tunisie Leasing Factoring 2020	7 000	280 000	301 203	0,41%
TNZSBU7F6WY7	Tunisie Leasing Factoring 2021 SUB	15 000	600 000	608 377	0,83%
TN0002102150	Tunisie Leasing Factoring 2021 -1	20 000	800 000	844 392	1,15%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	10 000	1 000 000	1 038 816	1,42%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR2024-1 10,9%5A	20 000	2 000 000	2 037 747	2,79%
Total			23 284 000	24 061 415	32,90%

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN0008000580	BTA 6,3%octobre 2026	3 500	3 480 590	3 518 769	4,81%
TN0008000606	BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 437 741	3 571 888	4,88%
TN0008000838	Emprunt National 2021 B	100 000	10 000 000	10 354 893	14,16%
TN0008000895	Emprunt national 2021 2 B	50 000	5 000 000	5 123 441	7,01%
TN5QHXZ8T348	Emprunt national 2021 3B	50 000	5 000 000	5 050 770	6,91%
TNFC807A98F4	Emp NAT 2024 CB TF	5 000	500 000	511 814	0,70%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024-4 TF C	15 000	1 500 000	1 508 505	2,06%
Total			28 918 331	29 640 081	40,53%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	Cout d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisées
Solde au 31-12-2023	81 878 679	2 920 599	57 966	84 857 243	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	3 000 000			3 000 000	
Emprunt d'état	4 000 000			4 000 000	
TITRE OPCVM	29 150 007			29 150 007	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société	-16 900 000			-16 900 000	
Cession Emprunt d'état	-2 000 000			-2 000 000	
Remboursement Emprunt de société	-10 863 875			-10 863 875	
Remboursement Emprunt d'état	-1 812 500			-1 812 500	
Cession Titres OPCVM	-30 739 680			-30 739 680	314 205
Décote /surcote Emprunt d'état	30 443			30 443	
Variation des intérêts courus		-1 421 434		-1 421 434	
Variation des +/- latentes			14 156	14 156	
Solde au 31-12-2024	55 743 074	1 499 165	72 122	57 314 361	314 205

(*) Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités**a. Les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024, à **6 008 866** Dinars et représentant les placements monétaires et qui se détaillent comme suit :

a.1 Prise en pension livrée

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
Prise en pension livrée 93 j (1)	BNA	8,99%	27/03/2025	4 999 890	5 009 879	6,85%
TOTAL				4 999 890	5 009 879	6,85%

(1) Pension Livrée BNA 8.99% au 27/03/2025 pour 93 jours 9.9% BTA 12/2023

a.2 Billets de trésorerie

Billets de trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
Somocer 1 MD 30j 11,5%	1 000	992 406	998 987	1,37%
Total		992 406	998 987	1,37%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024, à **9 856 696** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération à payer au gestionnaire	15 362	32 949
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	11 901
Total	27 262	44 850

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Redevances CMF	6 865	9 238
Retenues à la source	7 491	8 782
Total	14 356	18 020

CP1- Capital

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	101 458 468	106 523 644
Nombre de parts	5 196 451	5 760 412
Nombre de porteurs de parts	85	94
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	209 483 588	189 076 492
Nombre de parts émis	10 145 401	9 763 360
Nombre d'actionnaires nouveaux	12	21
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	248 726 227	200 435 038
Nombre de parts rachetés	12 036 094	10 327 321
Nombre d'actionnaires sortants	17	30
<u>Autres effets s/capital</u>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	6 489 402	5 700 659
Régularisation des sommes non distribuables	-113 207	339 042
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	314 205	174 926
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	44 599	79 553
Frais de négociation de titres	-3 039	-810
<u>Capital fin d'exercice</u>		
Montant	68 947 791	101 458 468
Nombre de parts	3 305 758	5 196 451
Nombre de porteurs de parts	80	85

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2023 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	6 002 658
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1 812 145
SOMMES DISTRIBUABLES	4 190 513

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Revenus des titres OPCVM	427 867	234 029
Revenus des emprunts d'Etat	367 600	590 849
Revenus des obligations	4 774 336	5 269 335
TOTAL	5 569 803	6 094 213

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Revenus des billets de trésorerie	117 452	136 973
Revenus des Placements à terme	916 798	2 061 463
Intérêts des comptes de dépôt	474 629	398 629
Revenus des certificats de dépôt	0	145 940
TOTAL	1 508 879	2 743 006

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	962 940	1 157 145
Rémunération du dépositaire	11 899	11 901
Total	974 839	1 169 046

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Redevance CMF	101 144	121 543
Charges Diverses	41	41
Total	101 185	121 583

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
· Revenus des placements	2,141	1,701	1,257	1,264	0,997
· Charges de gestion des placements	-0,295	-0,225	-0,193	-0,192	-0,155
Revenu net des placements	1,846	1,476	1,065	1,072	0,842
· Autres charges d'exploitation	-0,031	-0,023	-0,020	-0,020	-0,016
Résultat d'exploitation (1)	1,816	1,452	1,044	1,052	0,826
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,548	-0,203	-0,055	-0,100	0,094
Sommes distribuables de l'exercice	1,268	1,249	0,990	0,952	0,920
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,548	0,203	0,055	0,100	-0,094
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,013	0,015	0,019	0,023	0,012
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,095	0,034	0,017	-0,049	-0,065
· Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	0,000	0,000	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,108	0,049	0,035	-0,026	-0,054
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,923	1,501	1,079	1,026	0,772
· Résultat non distribuable de l'exercice	0,108	0,049	0,035	-0,026	-0,054
· Régularisation du résultat non distribuable	-0,024	-0,007	-0,004	-0,001	-0,021
· Sommes non distribuables de l'exercice	0,084	0,042	0,031	0,027	-0,075
Nombre de parts	3 305 758	5 196 451	5 760 412	5 560 828	5 623 513
Valeur liquidative	22,125	20,773	19,482	18,461	19,482

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
· Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,97%	0,96%	0,96%	0,96%	0,97%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,95%	6,21%	5,21%	5,28%	5,16%
Actif net moyen	100 911 357	121 478 827	115 441 849	110 892 560	90 027 938

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7 000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisée à la hausse, elle est de 0,15%HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.